



En partenariat avec :



1^{er} Trophée des communes pour la rénovation énergétique

Mercredi 18 novembre à 10h, Ile-de-France Energies, l'AREC Ile-de-France et l'Association des Maires d'Ile-de-France ont remis lors d'une cérémonie virtuelle, les prix de la 1^{ère} édition du Trophée des Communes pour la rénovation énergétique. 5 collectivités lauréates ont été récompensées pour leur engagement en faveur de la rénovation énergétique sur leur patrimoine bâti (public, social ou privé).

Le Trophée des communes pour la rénovation énergétique est organisé pour la première fois, par l'AREC Ile-de-France, Ile-de-France Energies et l'AMIF pour promouvoir la rénovation énergétique.

Financé dans le cadre du programme RECIF, il vise à récompenser les collectivités pour leur engagement en faveur de la rénovation énergétique sur l'ensemble de leur patrimoine bâti (public, social ou privé).

Le jury a notamment étudié l'exemplarité d'un projet de rénovation dans lequel la collectivité a joué un rôle central, la stratégie et les ambitions fixées en matière de rénovation, la mise en place d'actions de sensibilisation et d'outils financiers et d'accompagnement.

Des prix ont été remis dans 5 catégories :

- Communes de moins de 10 000 habitants
- Communes de 10 000 à 30 000 habitants
- Communes de plus de 30 000 habitants
- Intercommunalités
- Coup de cœur du jury

Cette première édition de ce Trophée était ouverte à toutes les communes et intercommunalités d'Ile-de-France. L'appel à candidatures a été lancé le 5 mars dernier et clôturé le 7 septembre dernier.

Encourager la rénovation énergétique au niveau local, c'est embellir les communes et leur patrimoine mais aussi améliorer la qualité de vie et le confort thermique des habitants et lutter contre la précarité énergétique.

Cela participe au développement économique en créant de l'emploi local. Alors que le secteur des bâtiments représente 48% des émissions franciliennes de gaz à effet de serre¹, la rénovation constitue un enjeu écologique, économique et social fort. Le Trophée vise à mettre en avant les bonnes pratiques locales en matière de rénovation énergétique.

Le Jury était composé de membres des structures suivantes : Ile-de-France Energies, AREC Ile-de-France, Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), Région Ile-de-France, Banque des Territoires, Fédération Française du Bâtiment du Grand Paris, Ekopolis, Soliha, Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

¹ Chiffres 2015, source ROSE

LES LAUREATS :

Après réception de 21 candidatures, le jury s'est réuni à la mi-octobre pour désigner un lauréat dans chacune des 5 catégories.

Catégorie	Lauréats	Représenté par	Prix remis par
- de 10 000 hab	Boussy-Saint-Antoine	Aurélié LECUYER, Adjointe au Maire	Stéphane BEAUDET, Président de l'AMIF
+ de 10 000 hab	Chevilly-Larue	Stéphanie DAUMIN, Maire	Didier DOUSSET, Président du directoire de l'AREC
+ de 30 000 hab	Nanterre	Patrick JARRY, Maire	Benjamin CHKROUN, Président du Conseil de Surveillance d'Ile-de-France Énergies
Intercommunalité	Paris Terres d'Envol	Micaël VAZ, 2ème Vice-Président à l'habitat	Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge de l'Environnement et du Développement Durable
Coup de cœur	Saint-Michel-sur-Orge	Sophie RIGAULT, Maire	Alé SALL, Chef de projet, coordination interministérielle au Ministère de la Transition écologique et solidaire

Lauréat de la catégorie « - de 10 000 habitants » : Boussy-Saint-Antoine (Essonne)

La candidature de Boussy-Saint-Antoine présentait principalement le projet d'envergure de rénovation énergétique du gymnase communal « La Halle des Sports », avec la mise en place d'un chantier durable et solidaire avec des emplois d'insertion. De nombreuses opérations ont été réalisées dont la réhabilitation de la toiture et des façades, le remplacement du système de chauffage et de ventilation, et la rénovation des espaces vestiaires, sanitaires et douches. Ces travaux ont permis d'obtenir des résultats d'ampleur avec la réduction des consommations énergétiques de 40% minimum. La commune a pour objectif ambitieux de réaliser une rénovation thermique de 100% des bâtiments communaux.

Le jury a particulièrement apprécié l'exemplarité sociale et environnementale du projet avec l'installation de panneaux photovoltaïques, la maîtrise et réduction de la consommation d'eau potable, la mise en place d'un chantier solidaire, le choix des matériaux et des techniques respectueux de l'environnement. Il a également souligné la mobilisation importante des services en interne, ce qui n'est pas toujours aisé avec les moyens d'une petite commune.

Lauréat de la catégorie « + de 10 000 habitants » : Chevilly-Larue (Val-de-Marne)

La commune est récompensée pour le projet ambitieux de rénovation de son école maternelle Jacques Gilbert Collet. L'exemplarité de ce projet s'exprime dans le choix fait par la commune en faveur de solutions passives et bioclimatiques. La mise en place d'une organisation pérenne pour le suivi post-travaux des consommations énergétiques du bâtiment mérite également d'être mise en avant. Cette opération de rénovation, dont le démarrage est prévu en novembre 2020, permettra notamment d'améliorer le confort thermique hivernal et estival des élèves.

Le jury a salué la démarche de rénovation énergétique rigoureuse et de long terme menée par Chevilly-Larue sur l'ensemble de son patrimoine public et qui s'inscrit dans une stratégie plus globale de transition énergétique formalisée dans l'Agenda 21 de la commune.

Cette démarche permet à Chevilly-Larue d'être exemplaire auprès de ses habitants. Nous espérons que le niveau d'ambition adopté par la commune incitera à leur tour les habitants à réaliser des travaux dans leur propre logement.

Lauréat de la catégorie « + de 30 000 habitants » : Nanterre (Hauts-de-Seine)

Nanterre a candidaté en présentant deux projets :

- Le projet de réhabilitation du groupe scolaire Maxime Gorki dont les travaux débuteront en 2021. Le projet a pour objectif de diminuer de 38% les consommations réelles des parties rénovées pour atteindre le niveau BBC rénovation et diminuer de 50% les émissions carbone.
- Dans le cadre du PIG Nanterre Habitat Plus 4 (2014-2019), la Ville a accompagné 13 copropriétés pour réaliser des travaux de rénovation énergétique représentant 326 logements, ainsi que 23 maisons individuelles.

Le jury a particulièrement apprécié le caractère global de la politique de rénovation de Nanterre, touchant à la fois le parc public, avec un niveau d'ambition BBC, et le parc privé (les copropriétés comme les maisons individuelles). Cette politique de rénovation touche un large public.

Le jury souligne le caractère innovant du programme copropriétés de Nanterre avec une ingénierie de projet innovante qui pourrait inspirer beaucoup de communes. Elle traite aussi bien les copropriétés en difficulté que celles qui ne le sont pas.

En outre, Nanterre est engagée dans le programme RECIF pour sensibiliser ses habitants à la rénovation des copropriétés.

Lauréat de la catégorie « Intercommunalités » : Paris Terres d’Envol (Seine-Saint-Denis)

L’EPT Paris Terres d’Envol est récompensé pour sa démarche de Programme d’intérêt général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique qui a permis de rénover 500 logements de l’habitat pavillonnaire entre 2016 et 2018 avec un gain énergétique moyen important de 40% pour les opérations réalisées.

Ce projet s’est inscrit dans une approche multi-partenariale très complète et il mérite notamment d’être souligné que les actions d’accompagnement mises en place ne visaient pas seulement les habitants du territoire, mais également les entreprises locales du secteur du bâtiment. Ce travail mené auprès des professionnels du bâtiment est à féliciter particulièrement.

A la suite du succès du premier PIG qui s’est terminé en 2018, un nouveau Programme d’intérêt général est actuellement en cours sur le territoire avec l’objectif de rénover au moins 800 maisons individuelles supplémentaires d’ici 2021. Par ailleurs, un nombre d’actions spécifiques à la rénovation énergétique du parc de logements individuels et des copropriétés du territoire sont également intégrées au Plan Climat-Air-Energie Territorial de Paris Terres d’Envol. Avec l’appui de l’Agence locale de l’énergie et du climat du territoire, l’EPT s’est donc muni d’une stratégie globale pour la réhabilitation thermique de son parc de logements privés.

Lauréat de la catégorie « coup de cœur du jury » : Saint-Michel-sur-Orge (Essonne)

La candidature de Saint-Michel-sur-Orge présentait le dispositif de Convention Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) pour un quartier du Bois des Roches de plus de 9000 habitants avec deux axes : réhabilitation du patrimoine bâti et verdissement du réseau de chaleur.

La candidature présentait également le projet de réhabilitation de l’ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la commune en cours : changement des menuiseries, isolation des toitures et changement des chaudières.

La commune fédère les acteurs locaux autour de l’objectif de réhabilitation du quartier du Bois des Roches, elle a mis en place le dispositif GUSP. Ce dispositif s’inscrit dans une politique plus globale, dans le volet « transition énergétique » du programme Action Coeur de Ville dont elle est lauréate.

De nombreux indicateurs ont été mis en place sur le quartier du Bois des Roches (nombre de projets de réhabilitation réalisés, en cours, livrés et équivalents logements, gain énergétique total, nombre de résidences non réhabilitées, retours des locataires, signalements à Paris Habitat pour insalubrité).

La commune est le relai de l'ensemble des actions et communique auprès des bailleurs, conseils syndicaux, syndicats et conseil citoyen. Après des citoyens, plusieurs projets de sensibilisation (éco gestes, matériaux de réhabilitation par des pieds d'immeuble et ateliers).

Le jury a particulièrement apprécié le caractère global du projet (parcs public et privé) et son ambition. Cela est exemplaire pour la taille de la commune. La ville possède une vision qu'il faudrait tendre à généraliser dans les autres communes. Concernant le projet de GUSP, il a été souligné le fait que la commune a réussi à réunir tous les acteurs autour de la table et à les mettre d'accord sur un projet d'envergure.

Ile-de-France Énergies



Île-de-France Énergies est un acteur majeur de la transition énergétique de la Région Ile-de-France. Créé par la Région Ile-de-France en 2013, Île-de-France Énergies, est LE spécialiste francilien de la rénovation énergétique des copropriétés de plus de 50 logements.

Sa mission est de réduire la vulnérabilité énergétique des franciliens en proposant une offre de rénovation énergétique et en soutenant le développement des énergies renouvelables via une offre complète : audits, études de maîtrise d'œuvre, réalisations d'un plan de financement, suivi de chantier, suivi de performance. Ile-de-France Energies accompagne les projets de A à Z et garanti de 40 à 70% d'économies d'énergie. L'organisme compte pour actionnaires 14 collectivités territoriales franciliennes, 2 établissements financiers et bénéficie du soutien de l'Union Européenne.

AREC ÎLE-DE-FRANCE

L'AREC Ile-de-France est le département Énergie-Climat de l'Institut Paris Région (IPR)



L'AREC îdF a pour objectif de faciliter et d'accélérer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique en assistant les collectivités et autres acteurs franciliens. À l'interface des différentes échelles territoriales, l'AREC îdF coordonne et accompagne les acteurs relais sur les territoires pour décliner localement les objectifs énergie-climat.

Elle intervient plus spécifiquement sur les domaines d'actions suivants : Sobriété et efficacité énergétique, énergies renouvelables et de récupération, Plans climat air énergie territoriaux, atténuation et adaptation au changement climatique. Les missions de l'AREC IDF sont organisées autour de quatre axes :

- l'observation et la production de connaissances,
- la contribution aux politiques franciliennes énergie climat,
- l'accompagnement des projets énergie climat et des démarches territoriales intégrées,

l'information, la sensibilisation et la formation des acteurs franciliens.

AMIF

Créée en 1990, l'AMIF est devenue en quelques années un acteur incontournable de la région capitale.



Depuis 2015, Stéphane Beudet, Maire d'Evry-Courcouronnes (91) et vice-président de la Région Ile-de-France, préside l'association.

Totalement pluraliste et répondant aux attentes des communes franciliennes en quête d'une structure de concertation et d'information à l'échelon régional, l'AMIF assure un rôle de représentation des élus locaux et participe au dynamisme régional.

Forte de sa représentativité et de sa structure interdépartementale qui lui confère un rôle de porte-parole des Maires de l'Île-de-France dans le débat régional, l'AMIF intervient comme un interlocuteur privilégié sur les grandes questions qui conditionnent l'avenir de la région, voire du pays.

Partenaire actif de l'Etat et des collectivités territoriales, l'association aborde tous les sujets essentiels à la vie des municipalités en apportant un éclairage particulier : l'aménagement du territoire, les transports, l'éducation, la culture, la fiscalité, la formation, l'emploi, la politique de la ville, l'urbanisme et l'environnement etc... autant de secteurs qui permettent aux élus de faire entendre leur voix et de donner leur avis sur le développement de la région-capitale, appelée à jouer un rôle moteur au sein de l'Union européenne.

Programme Recif



RECIF est un programme CEE portant sur la rénovation énergétique des copropriétés, porté par Ile-de-France Energies. Il vise à organiser un repérage des copropriétés nécessitant une rénovation, à mobiliser les collectivités territoriales sur les territoires concernés et à sensibiliser et former les syndicats et des copropriétaires moteurs sur le sujet. Le programme prévoit notamment un envoi massif de courriers à destination des copropriétaires et gestionnaires de syndicats, l'organisation d'événements d'informations sur la rénovation énergétique et la conception d'un MOOC « Réno Copro ». Le programme RECIF finance le trophée des communes pour la rénovation énergétique.